

DEGESCH® STRIP

USAGE BIOCIDES TP18

PROTECTION DES PRODUITS STOCKÉS,
DU MATÉRIEL, DES ALIMENTS ET DE LA SANTÉ.

PRODUIT RÉSERVÉ AUX APPLICATEURS AGRÉÉS.

Présentation

Les **DEGESCH® STRIP** usage biocide sont recommandées pour le traitement des containers, entrepôts, etc. Elles peuvent être utilisées pour la destruction des prédateurs des denrées stockées telles que riz, blé, orge, maïs, avoine, sorgho, millet, seigle et du tabac en feuilles.

Il a été constaté que les **DEGESCH® STRIP** sont efficaces pour la destruction des insectes suivants et de leurs stades de développement, à savoir : oeufs, larves et nymphes, et adultes :

- Charançon du blé et charançon du riz
- Silvain
- Tribolium de la farine de riz
- Capucin de blé
- Tribolium brun rouge de la farine de riz
- Cadelle
- Trogoderme du grain
- Teigne des grains
- Pyrale des fruits secs
- Teigne de la farine
- Alucite des céréales
- Lasioderme du tabac
- Teigne du cacao

Informations réglementaires

Substance active : Phosphure de magnésium (72,43%)

N° de l'AMM : FR-2014-0193 (DETIA FREYBERG GMBH)

Usages autorisés : Produits récoltés. Locaux de stockage (POV)
Réservé à un usage professionnel
(opérateurs certifiés)

L'utilisation des fumigants est réglementé par l'arrêté du 4 août 1986.

Mode et doses d'emploi

Usages	Champ d'utilisation	Quantité appliquée
001	Utilisation en intérieur : silos, lieux de stockage plats, piles de sacs, lieux de stockage, conteneurs, autres bâtiments imperméables au gaz (fermés/scellés : vides ou contenant des biens stockés).	1 bande de 2340 g pour 120 m³, correspondant à 5,5 g de phosphine par m³. Temps de contact : 60H
002	Utilisation en intérieur : Cales de bateaux (fumigation et ventilation autorisées uniquement du côté du quai) (fermés/scellés : vides ou contenant des biens stockés).	1 bande de 2340 g pour 120 m³, correspondant à 5,5 g de phosphine par m³. Temps de contact : 60H



Référence et conditionnement

Réf. I8403 : Fût de 14,04 kg (6 strips individuelles de 2,34 kg
emballées dans des pochettes aluminium étanches au gaz)

Précautions particulières

TP18 - Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr.

Les produits dégagent un gaz toxique quand ils sont exposés à l'air libre. Les **DEGESCH® STRIP** ne doivent être utilisées que par des opérateurs certifiés par la Sous-Direction de la Qualité des Produits Végétaux (S.D.Q.P.V.) appartenant à des entreprises agréées par la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Environnement.

Après la fumigation et la ventilation initiale pour la sécurité des travailleurs, **les délais d'attente suivants avant la vente ou la consommation des aliments ou des aliments pour animaux traités devront être respectés.** Pendant cette période, une ventilation supplémentaire devra avoir lieu :

- **0 jour :** pour les céréales transformées (y compris les céréales moulues et emballées) et pour les aliments transformés à base de céréales (comme les pâtes alimentaires, les snacks, les biscuits, etc...).

- **7 jours :** pour les mélanges pour boulangerie, pour les légumes transformés (produits à base de pommes de terre), pour les produits carnés et de poisson saumurés, séchés et transformés, pour les produits laitiers (poudre de lait, fromages et produits dérivés), pour le café, pour les condiments transformés, pour le chocolat et les produits à base de chocolat, pour les confiseries et le sucre, et les fruits à coque.

DANGER - H260 : Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément. **H300 :** Mortel en cas d'ingestion. **H310 :** Mortel par contact cutané. **H319 :** Provoque une sévère irritation des yeux. **H330 :** Mortel par inhalation. **H400 :** Très toxique pour les organismes aquatiques **EUH029 :** Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. **EUH032 :** Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. **EUH070 :** Toxique par contact oculaire.

